



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/WG-RI/3/L.10
28 mai 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Troisième réunion
Nairobi, 24-28 mai 2010
Point 4 de l'ordre du jour

INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ET LE BIEN-ÊTRE HUMAIN ET EXAMEN DES CONCLUSIONS DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Projet de recommandation soumis par le président

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention,

Rappelant la stratégie mondiale de suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et les résultats¹ du Processus consultatif vers un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB)²,

1. *Prend note* des résultats des deux réunions intergouvernementales et multipartites spéciales concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;³

2. *Accueille avec satisfaction* la décision SS.XI/3 sur la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques adoptée à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement⁴ tenue du 24 au 26 février 2010 à Bali (Indonésie) ainsi que de la partie de la Déclaration de Nusa Dua sur la diversité biologique et les services écosystémiques⁵, notant l'importance de prendre une décision sur le bien-fondé de convoquer une réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres partenaires concernés afin d'assurer la participation pleine et entière des principales parties prenantes à la préparation de la troisième réunion spéciale intergouvernementale et des parties prenantes sur la plateforme intergouvernementale

¹ UNEP/CBD/COP/9/INF/26

² UNEP/CBD/COP/9/INF/34

³ UNEP/IPBES/1/6 et UNEP/IPBES/2/4/Rev.1 (Le dernier rapport était également un document d'information destiné à la troisième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/6))

⁴ Voir UNEP/CBD/WG-RI/3/4, annexe I

⁵ Voir UNEP/CBD/WG-RI/3/4, annexe II

scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui se tiendra du 7 au 11 juin 2010 à Busan (République de Corée);

4. [Prie le Secrétaire exécutif de participer à la troisième et dernière réunion spéciale intergouvernementale et des parties prenantes sur une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de telle sorte que le rôle de la Convention sur la diversité biologique soit pris en compte comme il se doit dans ce processus et de faire rapport sur ses résultats à la dixième réunion de la Conférence des Parties.]

5. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa dixième réunion, examine les résultats de la troisième réunion spéciale intergouvernementale et des parties prenantes sur une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs conséquences pour la mise en oeuvre et l'organisation des travaux de la Convention, en particulier les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
